

Conférence du désarmement

4 juillet 2019
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 25 juin 2019, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Zimbabwe, demandant que la déclaration prononcée par S. E. l'Ambassadeur T. Mushayavanhu le 6 juin 2019, à la 1504^e séance plénière de la Conférence, soit distribuée comme document officiel de la Conférence du désarmement

La Mission permanente de la République du Zimbabwe auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui demander de faire distribuer la déclaration ci-jointe, prononcée par S. E. l'Ambassadeur T. Mushayavanhu, comme document officiel de la Conférence du désarmement.

La Mission permanente de la République du Zimbabwe auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au secrétariat de la Conférence du désarmement les assurances de sa très haute considération.



Déclaration de S. E. l'Ambassadeur T. Mushayavanhu, Représentant permanent de la République du Zimbabwe : Conférence du désarmement, 6 juin 2019

Je vous remercie, Monsieur le Président,

Ma délégation est heureuse de prendre part à ce débat et s'associe aux autres délégations qui ont pris la parole avant elle pour vous remercier du projet de programme de travail que vous avez soumis à la Conférence. Nous nous félicitons que le projet dont nous sommes saisis soit le fruit de vastes consultations. À cet égard, ma délégation tient à vous faire part de sa profonde reconnaissance pour les efforts considérables que vous avez accomplis et qui ont abouti au projet équilibré, complet et ambitieux que nous allons examiner.

Monsieur le Président,

Ma délégation est d'avis que le projet de programme de travail que vous avez élaboré et fait distribuer constitue une bonne base pour nos débats. Nous pensons que ce projet fixe un rythme approprié pour les présidences à venir, y compris pour la session de 2020. Ma délégation note avec satisfaction que le projet de programme de travail dont nous sommes saisis prévoit la création de groupes de travail pour tous les points prioritaires de l'ordre du jour de la Conférence et est assorti de mandats de négociation, afin que nous puissions reprendre des travaux de fond. Nous poursuivons avec une étude plus approfondie du programme de travail.

Monsieur le Président,

Le fait que nous en soyons toujours à l'examen du programme de travail à la quatrième présidence de la session atteste la nécessité d'être plus créatifs pour ce qui est de la manière dont nous devrions organiser nos travaux dans ces circonstances inhabituelles. À cet égard, je vais m'arrêter quelques instants sur des questions de procédure. Ma délégation souhaite appeler l'attention de la Conférence sur l'article 22 de son règlement intérieur, qui nous permet de nous pencher, entre autres, sur la question très pertinente de l'organisation de ses travaux. L'article 22 dispose ce qui suit : « La Conférence peut tenir des réunions informelles, avec ou sans participation d'experts, afin d'examiner le cas échéant des questions de fond, ainsi que des questions ayant trait à l'organisation de ses travaux. ».

Compte tenu du peu de progrès, pour ne pas dire de l'absence de progrès, réalisés dans le cadre de la Conférence année après année, ma délégation estime qu'il nous faut peut-être adopter un programme de travail à plus long terme qui couvrirait bien plus qu'une session, comme c'est le cas actuellement. Il ressort de notre examen du Règlement intérieur qu'il n'est pas interdit d'opter pour une approche pluriannuelle. L'article 28 dispose ce qui suit : « Sur la base de son ordre du jour, la Conférence établit au début de la session annuelle son programme de travail, qui comprend un calendrier de ses activités pour la session considérée. ». Nous pensons qu'il est toujours possible d'adopter un programme de travail pluriannuel à une session et de le reconduire au début des sessions suivantes. Nous estimons donc que l'adoption d'un programme de travail pluriannuel ne nécessite pas que la Conférence modifie son règlement intérieur. Cette perspective à long terme présente en outre l'avantage incontestable de libérer la Conférence de son obsession permanente pour un programme de travail annuel et de lui permettre de reprendre des travaux de fond.

Monsieur le Président,

À en juger par le fait qu'à la moitié de la session de 2019, nous en sommes encore à discuter du programme de travail, nous devrions peut-être réexaminer la manière dont nos travaux pourraient être réorganisés, comme le prévoit déjà l'article 22 du Règlement intérieur.

Ma délégation souhaite donc présenter à la Conférence une proposition officielle visant à réorganiser nos travaux et à introduire un programme de travail pluriannuel. Nous pensons que nous devrions cesser de prétendre que nous respectons les dispositions

de l'article 27 du Règlement intérieur alors que l'examen du programme de travail ne se fait pas seulement en début de session mais se poursuit jusque vers la fin de la session. Le Règlement intérieur exige également que nous prévoyions un calendrier des activités de la Conférence pour la session, comme nous l'avions dûment fait pour les organes subsidiaires à la session de 2018. La question que nous devrions nous poser est la suivante : quelles activités utiles pouvons-nous sérieusement entreprendre dans le temps qu'il nous reste pour la session de 2019, même si la Conférence s'entendait sur un programme de travail sous la présidence du Représentant permanent du Venezuela ou sous celle du Représentant permanent du Viet Nam, ce dont nous serions heureux. Je pense que nous devons réfléchir collectivement et de manière plus approfondie à cette question d'organisation et envisager d'adopter une vision pluriannuelle pour le programme de travail. À notre dernière séance plénière, mardi dernier, une délégation a d'ailleurs fait part d'une idée similaire. Le fait est que, quel que soit l'angle sous lequel nous examinons cette question, nos négociations sur un programme de travail limité à un an ont paralysé la Conférence et l'ont empêchée de reprendre ses travaux de fond. Nous convenons avec la délégation australienne que nos négociations devraient peut-être intégrer une perspective à plus long terme, afin qu'elles s'inscrivent dans la durée et aboutissent aux résultats souhaités.

Monsieur le Président,

Notre proposition concernant un programme de travail pluriannuel et à long terme se fonde en outre sur les enseignements tirés de la session de 2018. Nos collègues se souviendront qu'au début de l'année dernière, un accord a été conclu sur un programme de travail qui prévoyait la création d'organes subsidiaires et dans lequel figurait le calendrier des activités correspondantes pour la session. Avec le recul, ma délégation estime qu'au vu de la qualité du travail accompli au sein des organes subsidiaires, nous aurions dû intégrer dans le programme de travail de 2018 un élément d'automatisme qui aurait permis de reconduire les travaux des organes d'une session à l'autre. Notre proposition repose sur ce type d'enseignements. Si l'annualité du programme de travail paralyse les travaux de la Conférence, il nous incombe, en tant que membres, d'être pratiques et pragmatiques s'agissant de l'organisation de nos travaux. Nous n'ignorons cependant pas que chaque présidence voudra injecter ses propres idées dans les travaux de la Conférence.

Enfin, Monsieur le Président,

La dernière fois que nous avons négocié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, c'était il y a vingt-trois ans. Cela met en lumière le fait que les difficultés capitales que rencontre la Conférence ne se prêtent pas à une solution rapide. Nous devons donc être créatifs et faire en sorte que les progrès réalisés au cours d'une année soient reportés sur les sessions suivantes. En effet, les progrès accomplis et la bonne volonté affichée dans le cadre des organes subsidiaires auraient pu être préservés et mis à profit pendant la session en cours.

Ma délégation se tient prête à dialoguer avec votre bureau et avec les autres membres en vue d'affiner notre proposition.

Je vous remercie.
